

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 03 novembre 2008**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens
à**

***Mesdames et Messieurs les Adjoints
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux***

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/JV

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du 31 octobre 2008.

Rédigé et dactylographié le 03 novembre 2008. Corrigé le 10 novembre, le 14 novembre, le 19 novembre 2008 ,
et transmis le :

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 OCTOBRE 2008**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Bernard MAURICE, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Philippe CERF, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Emmanuelle DHONDT, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Delphine RUBINO, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, Micheline MAYEUX, Conseillers Municipaux. *****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Sandra BLANCHARD (procuration à Monsieur Bernard MAURICE), Sabine BANACH (procuration à Monsieur Alain ROGER), Adjoints, Christelle CALVIN (procuration à Madame Maryvonne POULAIN), Conseillers Municipaux. *****

ETAIENT ABSENTS : ALEXANDRENNE Louis, Daniel WAWRZYNIAK, Jacques BRASSART, Conseillers Municipaux. *****

Annie DELANNOY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en la mémoire de Jean-Marc DURAND, Adjoint aux sports et aux associations, décédé le 28 septembre 2008.

1) – Installation du nouveau Conseiller Municipal :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Jean-Marc DURAND, Adjoint aux sports et aux associations, il y a lieu de procéder à l'installation de Madame MAYEUX née KOZAKIEWICZ Micheline, suivante sur la liste « un nouveau départ pour Noyelles ».

2) – Election du nouvel adjoint à la vie associative,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Jean-Marc DURAND, Adjoint aux sports et aux associations, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint à la vie associative.

Delphine RUBINO est nommée secrétaire.

Jamilla MOUTAOUAKIL et Cathy CZAJKOWSKI sont nommées assesseurs.

Le groupe « Un nouveau départ pour Noyelles » propose un candidat, Philippe Cerf. Le groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour agir » ne présente pas de candidat.

Votant	26
Bulletin nul	0
Exprimé	26

Monsieur Philippe CERF obtient 26 voix et devient 8^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour son vote à l'unanimité.

3) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2008,

Madame Maryvonne POULAIN demande à Monsieur le Maire si les 15 120 € relatif à la fête des Boclets ont été vérifiés.

Monsieur le Maire affirme l'exactitude de ce montant.

Madame Maryvonne POULAIN revient sur ses propos relatifs au marché hebdomadaire.

Elle souligne que l'idée de ne disposer les commerçants que d'un côté de la rue n'est pas son idée exclusive, tout comme l'organisation d'une réunion concernant le marché.

Madame Maryvonne POULAIN insiste notamment sur le problème de l'étranglement causé par le non respect par les commerçants de la largeur minimale.

Adopté à l'unanimité.

4) – Adoption du compte-rendu des Bureaux Municipaux des 13 octobre 2008 et 20 octobre 2008,

Synthèse des différents Bureaux Municipaux :

➤ BUREAU MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008 :

- Caisse d'Allocations Familiales d'Arras :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras nous indiquant que la somme de 78 585,46 € nous sera octroyée pour l'aide de type fonctionnement. Cette somme correspond à l'aide financière exceptionnelle accordée par la commission du budget d'action sociale lors de la réunion du 20 septembre 2004 en complément de la prestation de service Temps Libres 2006.

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras nous indiquant que les sommes de 31 749,44€ et 26 451,00€ seront octroyées pour la

prestation de service concernant l'animation globale et 5 772,50€ pour la prestation de service concernant l'animation collective du centre social Kaleïdo.

- **CommunAupole de Lens-Liévin :**

Suite à la fermeture de la déchetterie de Noyelles-sous-Lens, une recrudescence des dépôts sauvages a été constatée.

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a saisi la communauté d'agglomération pour les alerter de ce problème.

Monsieur VANCAILLE Michel, Président de la CommunAupole, a demandé à la société Nicollin d'organiser un passage quotidien afin de pallier aux incivilités de certains usagers de la déchetterie.

- **Installation d'une entreprise :**

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que la société MD CONCEPT située au 509 rue du 14 juillet à Noyelles-sous-Lens va s'installer sur le parc de la Galance rue du Docteur Schaffner.

Monsieur Le Maire signale au Bureau Municipal qu'il a informé les habitants concernés et que ce projet a reçu un avis favorable.

L'ouverture de MD CONCEPT rue du Docteur Schaffner est prévue pour septembre 2009.

- **Logements rue de Lorraine :**

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal sur le projet définitif des 25 logements rue de Lorraine.

Il s'agit de 20 logements T4 et 5 logements T5.

Les logements se trouvant aux angles de rue seront construits en briques blanches. Ce choix a été arrêté pour marquer l'entrée des raquettes.

De plus un muret technique sera prévu afin de pouvoir y ranger les poubelles.

Enfin, entre les parcelles privatives et le domaine public, des clôtures en grillage soudé seront installés.

Ce projet sera présenté à l'ensemble des conseillers lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2008 :**

- **Salle de sport :**

Monsieur Le Maire propose au Bureau Municipal de nommer la nouvelle de salle de sport rue Jean Moulin : salle de sport Jean Marc DURAND.

Non seulement Monsieur DURAND Jean Marc a été instituteur plus de 30 ans à l'école Jean Moulin, de plus il était secrétaire de l'amicale des boulistes, et enfin il résidait dans le quartier.

L'empreinte qu'il laisse et qu'il laissera justifie cette proposition.

- **ASN :**

Monsieur WIART Jean-Claude, président de l'Association Sportive Noyelles Football, informe Monsieur Le Maire que l'équipe s'est qualifiée en coupe de France UFOLEP. Le match se déroulera à Reims le 02 novembre 2008.

Le coût du transport en bus s'élève à 700€, l'ASN propose de prendre 50% de cette somme à sa charge et demande une subvention exceptionnelle pour financer le reste de la somme.

Avis Favorable du Bureau Municipal.

- **Fête de la Sainte Barbe :**

Madame DELANNOY Annie présente au Bureau Municipal le contenu du défilé du 04 décembre 2008 à l'occasion de la Sainte Barbe. Elle souhaite que le départ se fasse du carreau de la fosse 23 au niveau de l'ANGDM.

Madame DELANNOY Annie propose l'achat de 6 costumes de mineur, soit 180€, et de foulards pour les participants, soit 468€

Avis Favorable du Bureau Municipal.

Le défilé sera suivi d'une cérémonie non religieuse à l'église Saint Amand. Monsieur NOWAK, directeur de l'école de musique, organisera un concert.

Au terme de cette manifestation, un pot de l'amitié est proposé aux participants, celui-ci s'en suivra d'un repas. La participation est fixée à 17,50€

- **Ecran acoustique :**

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier du Syndicat Mixte Autoroute Artois Gohelle l'informant du projet d'implantation d'un écran acoustique le long de l'A21.

Des contacts seront pris avec la DRE afin de préciser l'architecture de cet écran et les délais de réalisation.

- **Logements Impasse Fleury :**

Monsieur le Maire présente au Bureau Municipal l'avant projet remis par Pas De Calais Habitat pour la construction de logements Impasse Fleury.

La première phase concerne la construction de 7 logements.

Lors de la réunion de présentation Monsieur le Maire a demandé d'intégrer des espaces verts supplémentaires, de revoir le tracé de la voie de liaison entre l'Impasse Fleury et la rue Joseph Haÿ.

Concernant la réalisation des voiries une étude financière est en cours afin de déterminer s'il est opportun d'en garder la maîtrise d'œuvre

Monsieur Le Maire demande un vote supplémentaire pour le point N°1 relatif à la nomination de la nouvelle de salle de sport rue Jean Moulin : salle de sport Jean Marc DURAND.

Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité

Adopté à l'unanimité.

5) – Adoption des commissions :

❖ Affaires sociales du 03 octobre 2008,

Madame Valérie DELVALLEZ informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre d'action en direction des personnes âgées a été étudié lors de cette commission.

Propositions pour 2009 pour les personnes âgées :

Seront à l'étude pour 2009, l'éventualité des actions suivantes :

- Formation internet avec une gratuité des connexions durant le temps de la découverte. (Temps à définir avec l'animateur du cyberpoint avec une réflexion sur la pertinence de mise à disposition de créneaux spécifiques).
- Proposition d'organisation de thés dansants une fois par trimestre avec buvette et goûter et financé en partie par une participation symbolique des personnes.
- Réorganiser un voyage pour les aînés.
- Proposition d'organisation de voyages culturels à la journée ou au week-end.
- Renouveler les actions 2008.
- Réfléchir à la faisabilité d'un « Noël des personnes âgées ».
- Mener une réflexion sur une aide à la mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Mener une réflexion sur le service à la personne dans la commune.
- Développer l'information par rapport à la télé alarme et la télé-intervention.
- Mener une réflexion sur un éventuel forum des seniors.
- Mener une réflexion sur un conseil des seniors.

Monsieur Daniel CAPILLON voudrait savoir ce qui sera fait pour les personnes ni jeunes ni âgées. Madame Valérie DELVALLEZ informe le Conseil Municipal que les aides du CCAS sont toujours en place.

Elle précise également que l'idée de la remise en place d'une semaine de solidarité internationale, sous une forme différente, est à l'étude.

Monsieur Daniel CAPILLON propose que les voyages culturels ne soient pas exclusivement réservés aux personnes âgées.

Monsieur Le Maire propose de remettre en place les sorties culturelles ouvertes à tout public.

Madame Valérie DELVALLEZ signale au Conseil Municipal que la prochaine commission se tiendra le 07 novembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

❖ Urbanisme du 15 octobre 2008.

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK développe les différents points étudiés lors de la commission et présente les plans reprenant les projets de constructions.

Construction de 25 logements Maisons & Cités rue de Lorraine:

Les logements type 101, rue de Lorraine, étaient devenus obsolètes. Cependant, ils possédaient de grands terrains. Maisons & Cités a donc décidé de procéder à leur démolition et de construire à leur place 25 logements. Le projet prévoit 20 logements Type 4 et 5 Type 5, d'une superficie d'environ 80 à 100 m². Ainsi, de grandes familles pourront rester et /ou être accueillies sur la ville.

Ces 25 logements individuels PLUS seront construits selon des normes THQE (très haute qualité environnementale) qui devraient permettre, grâce à l'isolation, au traitement des ponts thermiques, à la ventilation et au chauffage, d'atteindre des performances de consommation approchant les 25 Euros /mois pour un Type 4.

Les constructions seront réalisées par Maisons & Cités Habitat.

Projet Rue Jean Rostand :

Monsieur le Maire a souhaité rencontrer le bailleur Pas de Calais Habitat afin de modifier le projet initialement prévu à l'emplacement des anciens bâtiments SOFACO.

Les 14 logements collectifs seraient remplacés par 8 logements individuels HQE de Type 4 dans le prolongement du Lotissement les Hortensias.

Ce projet sera soumis à une réunion publique avec les habitants du quartier.

Renouvellement Urbain, Rue Joseph Hay et Impasse Fleury:

Depuis les années 2000, la ville et l'EPF (Établissement Public Foncier) se sont portés acquéreurs d'immeubles et de terrains rue Joseph Hay et impasse Fleury en vue de mener une restructuration urbaine de ce quartier.

Ce renouvellement urbain s'articule autour de trois phases : création d'une réserve foncière cohérente, démolition, projet d'aménagement.

La démolition de ces logements commencera le 03 Novembre pour une période de 4 mois.

Cette volonté de renouvellement urbain dans ce quartier engendre des coûts :

Montant des acquisitions à ce jour : 1 740 000 €

La ville a obtenu, pour certaines de ces acquisitions, auprès de la Communauté de Lens-Liévin des subventions au titre **Fonds d'Intervention Foncière** (15% du montant + 15 % des frais de notaire).

Montant des démolitions : 500 000 €

70% pris en charge par EPF,
30% à la charge de la ville.

La société Pas de Calais Habitat a proposé un projet dans la continuité de la réalisation des appartements Rue du Général de Gaulle. Il devrait se dérouler en plusieurs phases et proposer des logements de plain-pied Type 3 HQE ainsi que des logements à étage de Type 4 HQE.

Ce projet n'est pas encore fixé de manière définitive avec Pas de Calais Habitat.

Une réunion publique sera prochainement organisée avec les riverains de ce quartier.

Projet de construction du Centre de Formation Maisons & Cités:

Maisons & Cités s'est porté acquéreur du bâtiment AQUATOIR afin d'y construire un centre de formation et le « siège social » du Conseil d' Administration EPINORPA – SOGINORPA.

Le projet prévoit la reprise du bâtiment existant auquel s'ajoute 300 m² de bâtiments neufs THQE (panneaux solaires, noues...) et un logement de fonction adjacent au parking.

Le permis de construire qui avait été déposé étant revenu avec un avis défavorable de la DDE, les dirigeants de Maisons & Cités se sont engagés à rencontrer rapidement l'Équipement afin que ce projet puisse voir le jour dans un délai de 12 à 18 mois.

Achat de terrain, Rue Schaffner, projet MD concept :

La société MD Concept (construction de vérandas) qui occupe actuellement un terrain Rue du 14 Juillet s'est portée acquéreur d'une parcelle de 12 000 m² appartenant à Artois développement.

Cette entreprise florissante construira un nouveau bâtiment qui permettra l'agrandissement de la société et l'embauche de personnel qui passerait ainsi de 35 à 55 personnes.

Il reste au même emplacement 5000 m² de terrain disponible pour une entreprise tertiaire.

Madame Maryvonne POULAIN demande à ce que son groupe soit invité lors des réunions publiques.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il n'y voit aucun inconvénient.

Adopté à l'unanimité.

6) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2008/72 : signature d'un contrat avec la société NORISKO, représentée par Monsieur Alain MEURIN, Responsable d'Agence, et relatif à : « Mission Santé Protection Sécurité - Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse au Complexe Sportif L. Lagrange et à l'école Cerf Hanotel à Noyelles-sous-Lens », Le montant des honoraires s'élève à : 1 991,34 €T.T.C.

2008/73 : signature d'un contrat avec le cabinet Eric MULLET relatif à la garantie responsabilité Civile Organisateur d'un concert de variétés en plein air et d'un feu d'artifice.
La cotisation T.T.C est fixée à 548,41 €

2008/74 : signature d'une convention avec la commune de HENIN BEAUMONT relative au règlement des redevances scolaires pour l'année 2008/2009.

La participation de la commune s'élève à 108 euros par élève.

2008/75 : signature d'un contrat avec l'association de maison familiale de vacances le « Home du Cotentin » Agon Coutainville représentée par son directeur Monsieur Brice GOUPIL relatif à un séjour pour un groupe de 36 personnes du 23 au 27 octobre 2008.

Le montant de la prestation s'élève à 7245,60 €

Le paiement se fera dans les conditions suivantes :

- à la réservation, 25% du montant et l'adhésion soit un montant de 1861,40€
- le solde en fin de séjour soit un montant de 5384,20€

2008/76 : signature d'une convention avec l'association ZAGAYA, représentée par Monsieur BENBAKIR Kamel, Président, et relative à la mise en place et à l'animation des ateliers de percussions Africaines auprès d'un public jeunes adultes/adultes, de 19h00 à 20h30 aux dates indiquées ci-dessous :

À partir du 02 octobre et ceci tous les jeudis sauf vacances scolaires.

Ces ateliers se dérouleront à la bibliothèque F. Mitterrand, rue Victor Hugo.

2008/77 : signature d'une convention avec IMAGINE'TOI.COM représentée par Danielle PLATEL-MEUNIER et relative à une intervention « Atelier Valorisation de l'image de soi » au sein du centre social en complémentarité d'une action de santé globale : « Bien être ».

La prestation se déroulera sur 15 séances de 2h00.

Date de début : 07 octobre 2008 – date de fin : 02 juin 2009.

Le montant de la prestation s'élève à 1 740 €H.T. pour 30 heures d'intervention (coût horaire : 58 €). TVA non applicable article 293 B du CGI.

2008/78 : signature d'une convention avec La compagnie du Tire-Laine représentée par Monsieur GONNET Pierre, Président, et relative au spectacle intitulé « Les enfants du bal » qui se déroulera le 23 mai 2009 de 20h30 à 23h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève 2 637,50 €T.T.C.

2008/79 : signature d'une convention avec Le Cirque du bout du monde représenté par Monsieur Pierre JANNORAY, Président, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « Rataouille de Tournebidouille » qui se déroulera au centre culturel évasion le mercredi 05 novembre 2008 à partir de 15h00.

Le montant de la représentation s'élève à 528 €

2008/80 : signature d'une convention avec l'association RUQ PRODUCTIONS représentée par Monsieur Laurent RUQUIER, Gérant, et relative à la représentation d'un spectacle de Monsieur Mickaël GREGORIO intitulé « j'aurais voulu être un chanteur » qui se déroulera le samedi 14 février 2009 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 9 063,68 €T.T.C.

2008/81 : signature d'une convention avec France Leduc Productions représentée par Madame France LEDUC, Gérante, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « ARTHUR » iShow qui se déroulera au Centre Culturel Évasion le samedi 06 décembre 2008 à 20h30.

Le montant de la représentation s'élève à 10 022,50 €T.T.C.

2008/82 : Signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS, représentée par Monsieur Philippe BARCOS, Chef de service BTS/GEP, et relatif à des travaux de réfection de toiture « Complexe Sportif Léo Lagrange – École Cerf Hanotel – Diagnostic amiante avant travaux de réhabilitation » à Noyelles-sous-Lens »,

Le montant des prestations (prix forfaitaire) : 360,00 €H.T.

Analyse MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) : 45,00 €H.T.

2008/83 : signature d'une convention avec l'association LES GRANDS ENFANTS représentée par Monsieur ROTTIERS Régis, Président, et relative à une représentation intitulée « Monsieur François » qui se déroulera au Centre Culturel Évasion le vendredi 03 avril 2009 à 20h30.

Le montant de la prestation s'élève à 1 300 €

2008/84 : Voyage à AGON COUTAINVILLE – montant de la participation par personne à :

- 200,00€par personne non imposable, en chambre double.
- 240,00€par personne non imposable, en chambre simple.
- 340,00€par personne imposable.

2008/85 : M. Stefan JELONKIEWICZ est nommé régisseur titulaire de la régie de recette pour l'encaissement des frais relatifs à l'atelier de danse country avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes liées à la perception de ses droits.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Stefan JELONKIEWICZ sera remplacé par M. Guillaume WOJCIK nommé régisseur suppléant.

M. Stefan JELONKIEWICZ, régisseur titulaire, ne sera pas astreint à un cautionnement.

M. Stefan JELONKIEWICZ, régisseur titulaire, percevra une indemnité de responsabilité de 110 €

M. Guillaume WOJCIK ne percevra pas d'indemnité de responsabilité et ne sera pas astreint à constituer un cautionnement.

2008/86 : Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens,

Cette régie est installée dans le cadre de l'atelier de danse country,

La régie a pour objet l'encaissement de la régie de recettes pour l'atelier de danse country,

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : En numéraire,

2° : Par chèque bancaire ou postal,

Le mode de facturation est le carnet à souche pour les ateliers de danse country,

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €

2008/87 : Mise en place un atelier de danse country le mardi soir de 18h30 à 20h30.

Il est décidé que les tarifs de cet atelier s'élèvent à 8 €par trimestre.

2008/88 : Signature d'une convention avec Madame LANDRU Virginie, intervenante en danse country pour l'animation des ateliers de danse country.

Les ateliers se dérouleront le mardi de 18h30 à 20h30.

Ils sont ouverts à 40 personnes maximum (enfants et adultes confondus).

La commune met à disposition la salle et une sono portable.

Les ateliers commenceront le mardi 09 septembre 2008 et s'achèveront le mardi 24 juin 2009. Ils seront maintenus pendant les vacances scolaires.

Le montant de la prestation s'élève à 20 €la séance de 2h00 pour l'animation de l'atelier country 2008/2009.

2008/89 : Signature d'une convention avec la société REFPAC GPAC représentée par l'un de ses fondés de pouvoir, et relative aux missions suivantes :

- accompagner les services dans les démarches administratives à accomplir,
- procéder au relevé de tous nouveaux dispositifs publicitaires présents sur le territoire,
- mise à jour de la liste des afficheurs précédemment établie,
- compléter le tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires,
- calculer le tarif de référence pour les années 2009 à 2013,
- mise à jour de l' « état » pour le calcul des taxes,
- établissement de toutes les informations sur CD ROM informatique et support papier.

La mission, qui débute au plus tard dans les 15 jours qui suivent la signature de la convention, se poursuivra dans un délai convenu de 2 mois pour la livraison. La durée de la convention est fixée à 12 mois.

Le montant des honoraires s'élève à 3 950,00 €H.T. soit 4 724,20 €T.T.C.

2008/90 : signature d'une convention avec la SARL Bemol Productions représentée par Madame Marie-Joseph BOMMEL, en sa qualité de Gérante et relative à la présentation Shillelagh en concert et ceci dans le cadre d'un enregistrement d'un futur phonogramme portant la référence Bemo 30 « Germaine » - Bals FOLKS avec enregistrement des concerts en live les 31 octobre 2008 à 20h30, 1^{er} novembre 2008 à 20h30 et 02 novembre 2008 à 15h00.

Cette prestation se déroulera au Centre Culturel Evasion.

Le montant de cette intervention s'élève à 2 000,00 €T.T.C.

2008/91 : Signature d'une convention avec la Compagnie Elo et Kordian représentée par Madame Catherine HERETYNSKI, Présidente, et relative à la présentation d'un spectacle intitulé « Elo et Kordian dans la conférence ».

Dans le cadre de cette convention de coproduction, il est arrêté que le spectacle sera présenté dans le cadre de la programmation annuelle du théâtre les :

- samedi 14 mars 2009 à 20h30 – représentation : « Elo et Kordian dans la conférence »,
- dimanche 15 mars 2009 à 17h00 – représentation : « Elo et Kordian présentent Beethoven ».

Le montant de ces prestations s'élève à 3 000 €

2008/92 : Signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS, représentée par Monsieur Philippe BARCOS, Chef de service BTS/GEP, et relatif à : « Support de motifs d'illuminations en traversée de la rue Rainguez » à Noyelles-sous-Lens »,

Le montant des prestations est de 600,00 €H.T.

2008/93 : Signature d'un contrat avec la société Flamelis et relatif à la présentation d'un spectacle intitulé « Flamelis clown et magie » qui se déroulera le 25 octobre 2008 de 15h à 16h et de 18h à 19h au complexe sportif Léo Lagrange lors du forum des associations.

Le montant de la représentation s'élève à 600 €T.T.C.

2008/94 : Signature d'un contrat avec la société G 2 REV' LOISIRS représentée par Madame LESUR, et relatif à la prestation « structures gonflables » qui se déroulera le 25 et 26 octobre 2008 au complexe sportif Léo Lagrange lors du forum des associations.

Le montant de la prestation s'élève à 3628,66 €T.T.C.

2008/95 : Signature d'un contrat avec Monsieur ANDRIES Albert relatif à sa participation en tant qu'animateur dans le cadre du forum des associations qui se déroulera le samedi 25 octobre 2008 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 26 octobre 2008 de 9h00 à 18h00 au complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de sa prestation s'élève à 300 €T.T.C.

2008/96 : Signature d'une convention avec l'association ARTDOOKI, représentée par Monsieur Benoît GUERIN, Président, et relative à l'accompagnement des professionnels de la médiathèque en vue de réaliser des ateliers d'éveil sonore pour la petite enfance le vendredi 17 octobre 2008 de 9h00 à 12h00.
Le montant de cette prestation s'élève à 170 €

7) – Décision modificative n°1 du Budget Primitif de la commune pour l'année 2008,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la décision modificative n°1 du Budget Primitif de la commune pour l'année 2008 et sur le virement de crédits de la façon suivante :

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 225 000,00 €
		Total chapitre	- 225 000,00 €
		Total recettes	- 225 000,00 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
16	1641	Emprunts en euros	+ 10 000,00 €
		Total chapitre	+ 10 000,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 235 000,00 €
		Total chapitre	- 235 000,00 €
		Total dépenses	- 225 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60621	Combustibles	+ 65 000,00 €
	60622	Carburants	+ 5 000,00 €
	60623	Alimentation	+ 5 000,00 €
	60633	Fournitures de voirie	+ 35 000,00 €
	61558	Autres biens mobiliers	+ 20 000,00 €
		Total chapitre	+ 130 000,00 €
012	6332	Cotisations au FNAL	+ 2 000,00 €
	6454	Cotisations ASSEDIC	+ 5 000,00 €
	64131	Rémunérations	+ 43 000,00 €
		Total chapitre	+ 50 000,00 €
65	657362	CCAS	+ 25 000,00 €
		Total chapitre	+ 25 000,00 €
67	6713	Secours et dots	+ 3 000,00 €
	6748	Autres subventions exceptionnelles	+ 17 000,00 €
		Total chapitre	+20 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 225 000,00 €
		Total chapitre	- 225 000,00 €
		Total dépenses	0

Adopté à l'unanimité.

8) – Subventions exceptionnelles :

- **Association « DC 3 » :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion de Bureau Municipal du 17 septembre 2008, il a été décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 75 € à l'association «DC3» (Du Charbon, Du Coke, Des Cadres) parue au journal officiel des associations n°0026 du 28 juin 2008 sur l'annonce n°00889. Cette somme est versée à chaque association nouvellement créée.

Adopté à l'unanimité.

- **Société de tir :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'octroyer à la société de tir la somme de 430 € pour l'achat de la carabine.

Adopté à l'unanimité.

- **Mariach' à chabots :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 300 € correspondant à l'achat d'une robe de mariée sera octroyée à l'association Mariach' à chabot.

Adopté à l'unanimité.

9) – Mise à jour du tableau des effectifs :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la réussite d'un agent à un examen professionnel (9 au lieu de 8).

Monsieur Le Maire propose donc parallèlement de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe (14 au lieu de 15).

Adopté à l'unanimité.

10) – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier deux articles au règlement intérieur du Conseil Municipal.

❖ Chapitre VI. Les commissions :

Article 22 : Monsieur Le Maire propose de remplacer la commission sports – associations par la « commission vie associative ».

❖ Chapitre VII. Dispositions diverses :

Article 26 : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rajouter « Ne pourront accéder à ces bureaux que les conseillers municipaux de ces deux listes ».

Adopté à l'unanimité.

11) - CommunAupole de Lens-Liévin – rapport d'activité 2007 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu de la CommunAupole de Lens-Liévin le rapport d'activité pour l'année 2007 (voir livret + CD ci-joints).

Ce document relate l'exercice des compétences au cours d'une année par la structure intercommunale.

Adopté à l'unanimité.

12) – Taxe sur la publicité :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 et ceci conformément aux nouvelles dispositions de l'article n°171 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 de modernisation de l'économie

modifiant les articles L 2333-6 à L 2333-16, section 3, du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent instituer une taxe locale sur la publicité extérieure frappant les dispositifs publicitaires.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de remplacer le principe de taxation actuel par l'application de la loi n°2008-776 du 04 août 2008, comme le permet la section 3 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1^{er} janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

13) – Modalités foncières - Impasse Fleury :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le principe de cession des terrains rue Joseph Hay et Impasse Fleury à Pas-de-Calais Habitat. Les modalités financières sont en cours de négociation.

Adopté à l'unanimité.

14) – Enquête publique - rejet des eaux traitées de la station d'épuration de Loison-sous-Lens :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu de la Préfecture un dossier d'enquête ainsi qu'une copie de l'arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2008 prescrivant notamment pour la commune de Noyelles-sous-Lens, une enquête publique sur le projet – rejet des eaux traitées de la station d'épuration de Loison-sous-Lens, du lundi 20 octobre au vendredi 21 novembre 2008 inclus.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur Le Maire clôture la séance à 19h30.